



Toxique planète

Le scandale invisible des maladies chroniques

Focus sur la France

quels leviers à notre disposition pour agir ?

20 h 30

Conférence - débat
lundi 2 décembre

Salle S Signoret
Ave M. BASTIE

avec André Cicolella

Chimiste, toxicologue, conseiller scientifique à l'INERIS et président du Réseau Environnement Santé

Le Palais sur Vienne Entrée libre, plateau.

travail précaire et stressant et les inégalités..

La découverte des « perturbateurs endocriniens », la mise en évidence d'une transmission de cet héritage toxique aux générations futures révolutionnent la pensée scientifique et réclament de nouvelles politiques de santé à l'échelle mondiale. Au-delà d'un constat fondé sur les références scientifiques les plus solides, André Cicolella livre des clés pour l'avenir : oui, les maladies chroniques peuvent reculer à condition de repenser notre façon de vivre, de consommer et de travailler !

Conférence proposée par Barrage et les Amis de la terre



Les Amis de la Terre

André Cicolella est chimiste, toxicologue, conseiller scientifique à l'Ineris et enseignant à Sciences Po. Il est président du Réseau Environnement Santé à l'origine de l'interdiction du bisphénol A dans les biberons, de l'interdiction du perchloréthylène dans les pressings, etc.. Il est l'auteur notamment d'Alertes Santé, Fayard, 2005.

Son dernier livre "Toxique planète" (Seuil) est en vente depuis le 10 octobre 2013



Aujourd'hui, 2 décès sur 3 dans le monde sont le fait des maladies chroniques (maladies cardiovasculaires ou respiratoires, cancers, diabète...). En France, ces maladies progressent 4 à 5 fois plus vite que le changement démographique. Le cancer touche 1 homme sur 2 et 2 femmes sur 5. Les coûts générés font implorer les systèmes de santé, 400 milliards d'euros, en plus depuis 15 ans.

Face à cette catastrophe sanitaire, il est temps de réagir. Les maladies chroniques ne sont ni un simple effet du vieillissement ni une fatalité : notre environnement moderne est en cause. Des milliers de molécules chimiques l'ont contaminé mais aussi, au Nord comme au Sud, la malbouffe, la sédentarité, la pollution urbaine, le

Que se passe-t-il à l'entrée du Palais ?

Depuis des années (plus de 20 ans) l'entrée du Palais côté Limoges se remarque par une succession de friches industrielles créant pour notre ville un triste paysage de désolation. Certes la gestion des friches industrielles liées à des faillites ou à des retraits d'entreprises est souvent complexe, mais cela existe dans d'autres lieux sans pour autant traîner autant. Depuis 2003, l'Agglomération de Limoges a été créée pour mutualiser les forces et les moyens, et dans le cadre de ses compétences obligatoires, elle a justement l'aménagement, l'entretien des espaces industriels, commerciaux, artisanaux. Le succès de la reconversion du site de Romanet à Limoges, montre le savoir faire de l'Agglomération de Limoges dans ce domaine.



En 2007, la commune a acheté le terrain Solic/Total,

il eut été judicieux

de confier la gestion de la reconversion à l'Agglomération. Au lieu de ce choix, il a été revendu à une société d'aménagement dont l'adresse à Clermont-Ferrand sert de siège à une dizaine d'entreprises de même type... Depuis 2007, la volonté affichée est de construire sur ces terrains une surface commerciale. Après plusieurs projets présentés comme imminents, où en sommes-nous ?

L'état des terrains : les terrains Solic-Total ont été seulement dépollués pour accueillir des activités de type industriel, comme le précise l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) du 21 mai 2013, avec des servitudes à respecter si l'on veut réaliser des travaux de terrassement ou des mouvements de terre... En cas de changement de vocation, ce qui est le cas pour le projet actuel, une nouvelle étude des sols est nécessaire, suivie de la dépollution adéquate (à la charge du promoteur)

Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée le 11 février 2013 pour un bâtiment à usage commercial de 3809m². La DREAL qui contrôle le respect des servitudes dans le cadre de l'instruction de ce permis a émis des réserves demandant que le porteur de projet vérifie la compatibilité des sols avec ce nouveau projet. La DDT (Direction Départementale du territoire) demande, pour sa part, que soit communiquée l'identité de l'enseigne qui devrait s'installer et les conditions financières de l'installation.

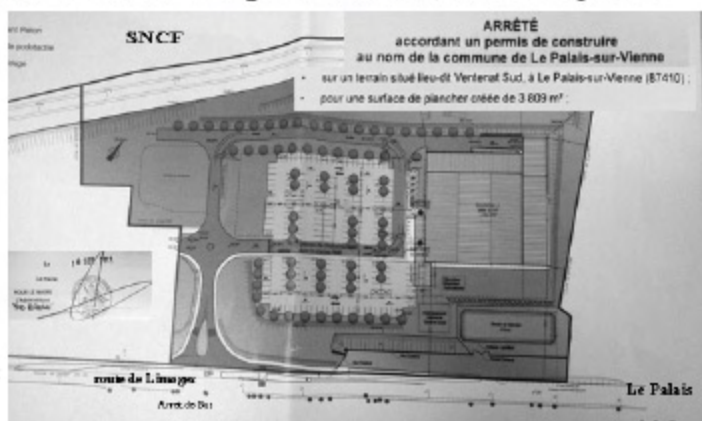
Sans attendre les études supplémentaires ni le nom de l'enseigne commerciale, la mairie a signé le 16 septembre le permis de construire. Elle en avait le droit mais le principe de précaution aurait voulu qu'il y ait l'étude des sols avant. N'aurait-il pas fallu une étude de marché et un débat sur l'opportunité de construire une surface commerciale concurrente des commerces locaux... ?

Le permis de construire accordé

Le 2 octobre, Barrage a saisi la Préfecture pour demander si les servitudes d'utilité publique (SUP) qui précisaient que tout aménagement devait se faire "dans le respect des dispositions fixées par l'arrêté préfectoral du 9 août 2005 instituant des SUP sur le site de l'ancien dépôt pétrolier Total" étaient bien respectées.

Les travaux entrepris auraient dû être précédés d'un diagnostic des sols supplémentaire à l'étude partielle de 2009, tous les matériaux extraits au cours de ces travaux et destinés à être éliminés hors du site, auraient dû être dirigés vers une décharge de BTP autorisée, plus de 100 camions ont déversé ces terres sur un terrain géré par la municipalité du Palais sur Vienne, rue des berges mêmes du ruisseau "le Cussou", terrain utilisé dans les années 2000/2010 comme décharge sauvage par la municipalité et fermé depuis. Le 10 octobre, la Préfecture a transmis le dossier à la DREAL et la DDT pour avis. Aucune réponse ne nous a été transmise à ce jour...

Que d'énergie dépensée et de risque pris pour n'avoir pas su débattre de ce projet avec l'Agglomération de Limoges. A suivre...



VALDI : vers la fin des odeurs nauséabondes ?

Depuis 10 ans, nous avons obtenu des réponses et des améliorations concrètes, comme la maîtrise et le suivi régulier des rejets polluants dans l'air, notamment pour le SO₂ (dioxyde de soufre) rejet très dangereux qui dépassait de 16 fois le seuil autorisé, la fin des rejets directs des eaux usées dans le ruisseau du Palais, la diminution du risque d'explosion du four, la réduction des bruits hors normes... Reste le problème des odeurs nauséabondes, deux à trois fois par jour à chaque ouverture du four, quand il brûle les catalyseurs de la pétrochimie.

Avec une constance que certains nous reprochent, inlassablement, mois après mois, nous avons posé le problème, par lettres, réunions avec l'usine, la Préfecture, ou lors de rencontres avec la DREAL et autres administrations...

Alors aujourd'hui, l'actualité de Valdi, c'est quoi et c'est quand ?

Le 25 septembre dernier, suite à une invitation de Valdi, les représentants de la société ont présenté devant une quarantaine de personnes les actions et investissements de l'année écoulée, essentiellement dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité, ainsi que les projets 2014 pour l'entreprise. Parmi les annonces, deux points ont particulièrement retenu notre attention.

Le problème des odeurs :

conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral de novembre 2011, un cabinet d'experts diligenté par Valdi a diagnostiqué en 2013

que les odeurs nauséabondes subies par les riverains sont bien provoquées par les émanations d'H₂S au niveau de la fosse à laitier à chaque ouverture du four et que des technologies plus efficaces que les produits masquants actuellement utilisés, existent pour leur résorption.

Parmi les solutions suggérées par le cabinet d'expertise, c'est la couverture de la fosse avec traitement des vapeurs et émanations émises à la sortie du four de fusion pour un coût estimé à 150 000 € qui est retenue. Ce choix recoupe ce que nous demandons depuis plus de 10 ans.

Valdi a annoncé la programmation de l'investissement pour 2014.



Dans moins d'un an, donc, le problème des odeurs devrait être résolu, enfin !!! *Domage qu'on n'ait pas été entendus plus tôt, on aurait gagné du temps ... d'autant que l'opération est d'un coût relativement modique pour une multinationale de la taille d'Eramet, propriétaire de Valdi.*

Nous restons néanmoins prudents, nous avons tant souhaité ce dénouement qui devrait faciliter la vie des riverains de l'usine et n'y croirons vraiment que lorsqu'il sera concrétisé, efficace et pérenne ...

Traitement des eaux usées rejetées dans le "Ruisseau du Palais" :

dans le cadre de la Loi sur l'Eau et en vertu des directives européennes, la France a institué de nouvelles règles de "surveillance et de traitement des substances dangereuses" pouvant être présentes "dans les eaux rejetées (résiduaires) des installations classées pour la protection de l'environnement. Valdi faisant partie des sept entreprises régionales soumises à ces obligations réglementaires applicables pour 2015.

Actuellement, les eaux usées et de ruissellement de Valdi sont collectées et dirigées vers la station d'épuration en contrebas du site global Valdi + friche ex FCP, station dont la gestion et l'entretien (curage des boues de filtrage) restent à la charge du groupe Rio Tinto dont faisaient partie FCP et CGEP, dans le cadre d'une convention valide jusqu'en 2016.

La capacité de cette station, déjà limite pour le traitement des effluents des deux terrains, ne pourra suffire à répondre aux nouvelles exigences décrites ci-dessus, sans une installation complémentaire capable de collecter les substances incriminées, nickel et composés, cadmium, mercure, nonylphénols et autres noms barbares que tout un chacun préfère ne pas savoir dans notre environnement aquatique, que ce soit le ruisseau du Palais en cours de renaissance ou tout autre cours d'eau... Dans un 1er temps, il serait question d'une étude technico-économique que Valdi devra faire réaliser dans un délai de 18 mois, avant de passer à la phase de mise en œuvre ...

La société Valdi sera-t-elle en mesure de satisfaire à ces obligations avant fin 2015, délai réglementaire requis? La question est aujourd'hui incontournable de l'avenir du ruisseau du Palais et de notre réseau aquatique en général dont la cause va bien au-delà de nos frontières palaisiennes. Nous espérons une réelle prise de conscience de l'enjeu. **Aussi, nous comptons bien maintenir notre vigilance sur ces deux sujets que nous aborderons lors de la prochaine Commission de Suivi de Site (CSS) de Valdi fixée au 17 décembre prochain. Affaires à suivre....**

LGV- POLT : le point



Durant le mois d'octobre, les partisans Haut-Viennois du projet LGV Limoges-Poitiers (le président du Conseil Régional, la présidente du Conseil Général de la Haute-Vienne et le maire de Limoges) ont relancé une campagne pour imposer l'idée que le projet LGV-LP se déroulait normalement et que des TGV circulerait entre Poitiers et Limoges en 2022.

Dans une lettre qu'ont reçue une poignée d'élus le 7 septembre, le Président de la République se serait engagé dans cette voie, preuve à l'appui !!!

Réalité ou intox ?

Le Populaire qui publie cette lettre a osé en

tronquer toute une partie, chacun jugera Ce qui a été caché (après lecture complète de la lettre) :

- 1. C'est d'abord, notamment après l'accident de Brétigny/Orge, l'affirmation de **la priorité à l'amélioration durable des réseaux existants** afin d'assurer une meilleure qualité de service, de régularité, de confort, de sécurité pour les usagers.
- 2. **Le report de ce projet (LGV Limoges-Poitiers) à l'horizon 2030/2050** puisqu'il n'est pas classé prioritaire dans les enjeux nationaux
- 3. **La rénovation de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse** rénové (infrastructures et matériel) de nature à répondre en grande partie aux besoins des Limousins.
- 4. et si "la France ne tourne pas le dos à la très grande vitesse...", le Président a tenu à préciser **que si les collectivités intéressées au projet le voulaient, elle pouvaient essayer de financer seules** par l'emprunt les 2,7 milliards que coûterait la LGV (valeur 2022) .

Avec vos impôts

ils veulent vous faire payer 3 fois la LGV !

L'Agglomération de Limoges, le Conseil Général de la Haute-Vienne et la Région Limousin viennent de charger un cabinet financier de réaliser le montage pour financer les 2,7 milliards du projet LGV Limoges-Poitiers, ce qui signifie 70 millions d'euros par an à rembourser sur 50 ans et un impact conséquent sur vos impôts locaux !

Actuellement, à part le Limousin et la Haute-Vienne, aucun département ou région ne souhaite participer à ce financement, tous désapprouvent la démarche !

Pour la 1ère fois en France, dans la Région la plus pauvre de France, il est proposé de financer une ligne ferroviaire nationale par les collectivités locales à la place de l'Etat, nous paierions des sommes exorbitantes pour faire gagner quelques minutes à quelques uns !



Suivi des dossiers : BARRAGE participe aux Commissions de Surveillance des sites de Primagaz (les Bardys), de la COVED (Panazol) réunion prévue le 21 Novembre, de l'Incinérateur (Limoges) bureau de la CSS le 28 novembre et CSS VALDI le 17 décembre. N'hésitez pas à nous transmettre vos remarques, bien sûr, nous vous tiendrons informés des progrès et des problèmes rencontrés lors de ces commissions de surveillance.

BARRAGE est une association de protection de l'environnement, autonome et indépendante de toute influence. Notre action a déjà été bénéfique dans nombre de secteurs, gestion de l'eau, pollutions atmosphériques, bruits... Nous sommes aujourd'hui reconnus et écoutés par toutes les administrations Préfecture, DREAL, ARS...mais nous avons besoin d'être plus nombreux. Même sans compétence particulière, vous pouvez être utile, alors, n'hésitez pas à aider l'association ou à la rejoindre..

Nom, prénom :

Adresse :

Email :

Adhésion ou soutien : **à partir de 8 € € (à l'ordre de Barrage)**

Pour participer ou faire des suggestions, écrire à : Barrage 63 route des Bardys 87410 le Palais/Vienne